

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – ANNEXE 2
COMMUNAUTE DE COMMUNES
VITRY CHAMPAGNE ET DER

Date de la présentation du pré-projet : 23 Avril 2013

EPCI porteur du projet : Communauté de Communes VITRY CHAMPAGNE ET DER

Nom du correspondant : Mr BOUQUET Jean-Pierre, Président de la CC

Adresse : HOTEL DE VILLE – 51300 VITRY LE FRANCOIS

Téléphone : 03.26.41.22.77

Courriel : scolaire@vitry-le-francois.net

PERIMETRE ET PUBLIC CONCERNE :

Les 35 communes de la communauté de communes précitée :

Ablancourt, Arzillières, Aulnay l'Aitre, Bignicourt-sur-Marne, Blacy, Blaise-sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Chatelraould-St-Louvent, La Chaussée-sur-Marne, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, Lignon, Loisy-sur-Marne, Maisons-en-Champagne, Margerie Hancourt, Marolles, Le Meix-Thiercelin, Pringy, Les Rivières-Henruel, Saint-Cheron, Saint-Ouen Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges, Vitry-le-François.

Les 21 écoles de la communauté de communes :

Vitry-le-François : Ferdinand Buisson élémentaire et maternelle, Jules Ferry élémentaire et maternelle, Jules Verne Primaire, Louis Pasteur élémentaire et maternelle, Pierre et Marie Curie élémentaire et maternelle et Paul Fort Primaire.

Ecoles des communes : Ecoles élémentaire et maternelle de Frignicourt, école élémentaire de Huiron, école élémentaire de Songy, écoles primaire de la Chaussée-sur-Marne, Courdemanges, Couvrot, Loisy-sur-Marne, Marolles, Pringy et Saint-Ouen Domprot.

La ville de Vitry-le-François est classée Réseau de Réussite Scolaire pour les écoles Paul Fort (quartier Rome Saint-Charles) et Jules Verne (quartier du Désert).

Public concerné : 2329 enfants

Niveau maternelle : 874

Niveau élémentaire : 1455

Modalités d'inscription aux activités proposées :

Activités gratuites. Inscriptions à l'année, mais pour un ou plusieurs jours, dans les mairies de chaque commune possédant une école.

Modalités d'information des familles :

Courriers et brochures distribués par l'intermédiaire des écoles (voir en annexes)

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés

Établissements	Publics
Écoles maternelles	5
Écoles élémentaires	7
Écoles primaires	9

L'école privée Saint Jean-Baptiste de la Salle n'a pas souhaité mettre la réforme en œuvre cette année.

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Écoles maternelles : Ferdinand Buisson, Jules Ferry, Louis Pasteur, Pierre et Marie Curie à Vitry-Le-François et l'école maternelle de Frignicourt.

Écoles élémentaires : Ferdinand Buisson, Jules Ferry, Louis Pasteur, Pierre et Marie Curie à Vitry-Le-François et les écoles élémentaires des communes de Frignicourt, Huiron et Songy (jusqu'à ouverture du groupe scolaire de Pringy).

Écoles primaires : Jules Verne et Paul Fort à Vitry-Le-François et les écoles primaires des communes de La Chaussée-sur-Marne, Courdemanges, Couvrot, Loisy-sur-Marne, Marolles, Pringy et Saint-Ouen Domprot.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

entre la fin des cours de la journée et 16H30, le mercredi matin (1 école) et le vendredi après-midi (1 école). (voir horaires des écoles en annexe.)

Des dérogations ont été accordées par Mme la Directrice d'Académie, le 11 juin 2013, pour les écoles suivantes :

- ☛ Huiron / Courdemanges : APC,
- ☛ Louis Pasteur : deux heures de TAP le vendredi après-midi,
- ☛ Saint-Ouen Domprot : regroupement des TAP sur une matinée (le mercredi de 9H à 12H)

Durée du PEDT : 3 ans

CONTEXTE

La compétence scolaire, péri scolaire et extrascolaire est transférée à la communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE et DER au 1^{er} septembre 2013.

2 ex-communautés de communes (« le Mont Moret » et « les 4 Vallées ») avaient pris cette compétence avant la fusion qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2013 ; le scolaire était donc déjà communautaire sur ces territoires.

Avant le 1^{er} septembre 2013, les situations étaient très variées d'une commune à l'autre, en termes de péri et extrascolaire.

Certaines n'offraient pas d'accueil périscolaire ni de garderie ; d'autres proposaient uniquement du périscolaire, soit une garderie le matin et/ou en fin de journée, soit des études surveillées, et/ou une restauration scolaire, etc. D'autres avaient développé une offre plus riche, avec un centre de loisirs, par exemple.

La mise en oeuvre de la réforme au niveau de l'intercommunalité va permettre de proposer dans toutes les écoles de la CCVCD des activités périscolaires, tout en conservant les spécificités locales : école rurale ou urbaine, présence ou absence de clubs et/ou associations locales, de personnels territoriaux qualifiés, transport scolaire, etc.

Quant à l'extra scolaire, il n'existait que dans quelques communes, mais présentait cependant un panel d'activités riches et variées.

Dans les domaines péri et extrascolaire, bien que l'éloignement de certaines communes entre elles puisse apparaître comme un obstacle, l'objectif, à terme, est d'apporter une offre de loisirs plus harmonieuse sur l'ensemble des communes, en mutualisant les moyens humains, matériels et financiers.

OBJECTIFS DU PEDT, partagés par les partenaires :

Développement d'activités de loisirs éducatifs pour tous : création de temps d'activités périscolaires (TAP) dans **toutes** les écoles de la CCVCD. Lors de ces TAP, les enfants pourront participer gratuitement aux activités proposées dans leur école, dans différents domaines : culturel, éducatif, sportif, environnemental et citoyen.

Réduction des inégalités quant à l'accès aux loisirs : les TAP sont des temps d'activités **gratuits**, permettant ainsi à **tous** les enfants d'y participer, quelles que soient les ressources du foyer. De plus, des intervenants issus d'associations locales vont permettre aux enfants de découvrir certaines activités et, peut-être, susciter l'envie de s'inscrire dans les clubs.

Participation à l'éducation des enfants : les différentes activités proposées aux enfants pendant les TAP répondent à une démarche d'éducation populaire, en offrant une continuité d'apprentissage et une complémentarité hors et avec le temps scolaire. Grâce à chaque atelier, l'enfant pourra s'épanouir, découvrir de nouvelles activités et devrait pouvoir développer de nouvelles compétences et des savoir-faire, tout en passant de bons moments.

Socialisation et respect de chacun : Les différentes activités ont lieu en groupe ; le nombre d'enfants par atelier dépendra bien sûr de l'activité elle-même. Le travail collectif développe l'écoute et l'entraide. Les intervenants veilleront au bon déroulement des séquences d'animations, afin de préserver un cadre de travail agréable et convivial. Des règles seront posées et devront être respectées.

Stimulation de la curiosité des enfants : l'offre d'activités méconnues ou peu pratiquées et ce, dès le plus jeune âge (relaxation, musique, théâtre ...), est un facteur évident d'ouverture sur le monde. Une restitution globale des divers travaux et ateliers pourrait être organisée au dernier trimestre. Il s'agirait d'une mise en commun de ce qui aura été réalisé lors de ces TAP. Elle permettrait aussi aux enfants, intervenants et aux parents de toute la communauté de se rencontrer et de ressentir la notion et l'intérêt d'appartenance à un territoire tel que celui de la Communauté de communes.

Aide à l'épanouissement et l'autonomie des enfants : ces TAP doivent, dans le respect des rythmes de l'enfant, être des temps de plaisir pour les enfants. Lors de ces moments, ils pourront, tour à tour se dépenser, s'amuser, se relaxer et apprendre, tout en partageant avec d'autres, une activité ludique et éducative.

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

Quelques dispositifs existaient déjà et sont pérennisés tels quels ou modifiés.

Contrat éducatif local (CEL) : il repose sur l'idée que l'éducation est une mission partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il est signé pour une période de trois ans renouvelable. Il est mis en cohérence avec d'autres dispositifs territoriaux dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Le CEL vise à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus ...).

Dans notre Communauté de Communes, un CEL existe sur la commune de Saint-Ouen Domprot ; il prendra fin en décembre 2013, suite à la décision du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : Le CUCS est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement ...). Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire, ou du président de l'EPCI et du préfet du département.

Le CUCS existe sur la ville de Vitry-le-François ; il a pour finalité d'aider les quartiers présentant des signes de fragilités, en termes de développement social et urbain. Ses actions sur Vitry-le-François s'articulent autour des domaines suivants : santé et accès aux soins, éducation et accès aux savoirs de base, emploi et développement économique, prévention de la délinquance, accès aux droits et lutte contre les discriminations, lien social, citoyenneté et participation à la vie publique, culture et expression artistique ...

Contrats dans le domaine culturel :

- Projet territorial d'éducation artistique (PTEA) :

Le plan territorial d'éducation artistique est un programme fédérateur, d'actions de sensibilisation aux arts et à la culture, dans et hors le temps scolaire. Sur Vitry-le-François, les actions sont menées par une structure culturelle (EPCC – La Salamandre) en partenariat avec le Centre Social et Culturel.

Les objectifs du PTEA sont les suivants :

- ☛ Sensibiliser aux arts et à la culture,
 - ☛ Favoriser le lien social et familial par le partage culturel.
- Contrat ville lecture : porté par le service lecture publique du Vitry-le-François : bibliothèques et médiathèque.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : créé en 2000, le contrat local d'accompagnement à la scolarité, contribue à soutenir, année après année et en dehors du temps de l'école, les jeunes dans leur travail personnel scolaire. Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles, et plus généralement, une pédagogie visant à leur redonner confiance.

Sur notre communauté de communes, un CLAS existe sur les écoles de Saint-Ouen Domprot et de la Chaussée-sur-Marne ; ce dispositif se poursuit.

Ce fonctionnement a facilité la mise en place des nouveaux rythmes scolaires au sein de ces deux écoles.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la collectivité territoriale, dont le but est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les CEJ ont deux objectifs principaux : favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil et contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Sur notre communauté de communes, un CEJ existe sur la ville de Vitry-le-François et sur les communes de La Chaussée-sur-Marne et Marolles.

Le dispositif d'Accompagnement Educatif : il a pour finalité d'accueillir des élèves après la classe pour leur proposer une aide aux devoirs, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou sportives.

L'accompagnement éducatif existe à Vitry-le-François depuis 2000 dans deux écoles classées ZEP : l'école primaire Jules Verne, dans le quartier du Désert, et l'école primaire Paul Fort, dans le quartier Rome Saint-Charles.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires n'affecte en rien la mise en place de ce dispositif. En effet, pour ces deux écoles, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) viennent en complément.

Les enfants seront prioritairement répartis dans les activités de l'accompagnement éducatif ; les TAP viendront ensuite compléter cette offre, afin que chaque enfant soit accueilli et puisse pratiquer une activité.

ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT :

La liste des activités proposées lors des TAP est très variée ; pas moins de 47 activités différentes sont recensées : (CF en annexe : programme d'activités d'une école : Louis Pasteur à Vitry-le-François).

- activités sportives : judo, tennis, natation, foot, basket, roller/skate, danse moderne, danse country, gymnastique, GRS, jeux d'opposition, cirque ...
- activités ludiques : arts créatifs, sciences (modélisme), cuisine, jeux de société, photographie, arts visuels, stratégie du sport par les échecs ...
- activités manuelles : peinture, origami, couture/patchwork, création de décors
- activités culturelles : musique, théâtre, chorale ...
- activités citoyennes : création d'un journal d'école, ateliers philo, formation au PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1), travail autour de la première guerre mondiale ...
- activités autour du livre : écoute de contes, lecture par des élèves, illustration de contes, bandes dessinées ...
- activités de « bien-être » : sophrologie, estime de soi, motricité ...
- activités environnementales : sensibilisation au tri, bricolage à partir d'objets de récupération, jardinage, création de nichoirs, ...
- activités pédagogiques : aide à l'apprentissage (poésies, tables de X...), informatique, aide méthodologique, ...

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école
ou le projet d'établissement :

oui non

Toutes les écoles ont été concertées

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires

Proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui non

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels : Education Nationale, CAF, DDCSPP

Partenaires associatifs : clubs sportifs, associations locales ...

Autres partenaires : services municipaux et intercommunaux ...

Divers : personnel vacataire qualifié

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT
(à décliner selon les activités si nécessaire) :

ACTIVITE	STATUT	INTERVENANTS	OBSERVATIONS
Activités éducatives	Education Nationale	Enseignants	
Activités sportives	Services Intercommunaux Associations Education Nationale	ETAPS, Animateurs Sportifs Clubs Sportifs Enseignants	Personnel Communautaire Convention
Activités ludiques	Education Nationale Associations Personnels Individuels	Enseignants Centre Social et Culturel Personnels Individuels	Convention Contrat de travail
Activités culturelles	Education Nationale Services Municipaux Personnels Individuels	Enseignants Ecole Municipale de Musique EPCC – Orange Bleue Personnels Individuels	Personnel Municipal Convention Contrat de travail
Activités citoyennes	Education Nationale Associations	Enseignants FAB	Convention
Activités autour du livre	Education Nationale Services Municipaux Personnels Individuels	Enseignants Bibliothèque/Médiathèque Personnels Individuels	Personnel Communal Contrat de travail
Activités d'épanouissement de la personne	Services Intercommunaux Personnels Individuels	ATSEM Sophrologue	Personnel Communal et Intercommunal
Activités environnementales	Services Intercommunaux Education Nationale	Ambassadrice du tri Enseignants	Personnel Communautaire

PILOTAGE DU PEDT :

Composition de la structure de pilotage :

Le Président de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der,
La Commission scolaire communautaire + les groupes de travail de la CCVCD,
La DGA,

Le personnel du Service Scolaire : la responsable de Service, les ETAPS, les animateurs sportifs et la coordinatrice des activités périscolaires.

La coordination du projet est assurée par :

Adélaïde GIAMOUKIS, coordinatrice des activités périscolaires

Hôtel de Ville – 51300 Vitry-le-François

03.26.41.22.77

agiamoukis@vitry-le-francois.net

Modalités de pilotage :

Des groupes de travail plus restreints travaillent parfois, en fonction des besoins.

Le comité de suivi et d'évaluation est en cours de constitution. Celui-ci devrait être composé de :

- élus communautaires,
- service Scolaire, ETAPS, animateurs sportifs et coordinatrice des activités périscolaires,
- représentant des enseignants,
- représentant des intervenants,
- représentant des parents d'élèves

Leur nombre n'est pas encore défini

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet

Périodicité : réunions 2 à 3 fois par an

Indicateurs quantitatifs : fréquentation par les enfants et stabilité des intervenants

Indicateurs qualitatifs : degré de satisfaction des enfants, des intervenants, des parents d'élèves ...

Après réalisation d'un premier bilan, des évolutions diverses pourront être apportées.

Signataires du projet :

Date de signature prévue :

Liste des annexes :

- Courrier et brochures,
- Horaires des écoles,
- Modèle de programme TAP.